

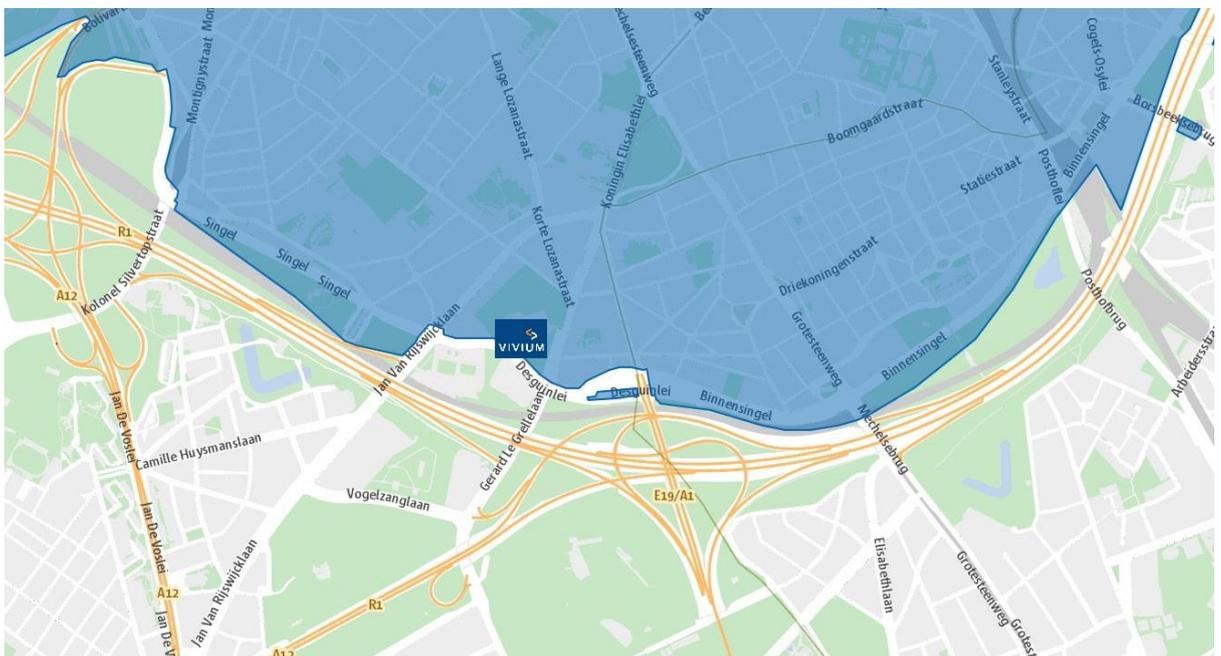
Zone à basses émissions à Anvers

A partir du 1er février 2017 la zone à basses émissions entrera en vigueur à Anvers. Le bâtiment de Vivium se situe juste en dehors de cette zone.

La ville d'Anvers souhaite, avec cette [zone à basses émissions \(ZBE\)](#), chasser les voitures les plus polluantes du centre-ville et ainsi améliorer la qualité de l'air.

Le Singel et la Desguinlei tombent également dans cette zone mais pas la partie dans laquelle le bâtiment de Vivium (*De Hertoghe*) se trouve. Ceci pour donner la possibilité aux automobilistes qui viennent de l'autoroute ou du ring de faire demi-tour et de rester en dehors de la zone à basses émissions.

Vivium reste donc accessible pour les collègues dont la voiture ne peut plus se trouver dans cette zone.



Souhaitez-vous vérifier si votre voiture est autorisée dans la zone à basses émissions d'Anvers?

>> [Faites le test sur ce website.](#)